



Il était une Foy

Juillet 2016 N°33

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour
à toutes
et à tous,**

Nous arrivons
à la période
estivale, après
avoir inauguré

différents lieux, «concrétisant» ainsi la réalisation de plusieurs projets. Que ce soit la nouvelle station d'épuration, la création d'une salle réservée aux activités d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) ou la signalétique des chemins de randonnées, ces inaugurations nous ont permis de recevoir les contributeurs financiers à leurs réalisations. C'est avec fierté que nous avons pu démontrer tout le sérieux et la persévérance qu'il faut pour mener à terme ces projets. Vous pouvez maintenant en profiter.

Vous trouverez dans ce journal les informations sur la nouvelle forme de réunion ouverte à tous, que nous avons intitulée « Parlons-en ». Je remercie tous ceux et celles d'entre vous qui y ont participé. J'espère que grâce à vous, l'intérêt que vous avez pu y trouver s'étendra à vos proches, à vos connaissances.... Nous renouvelerons cette formule pour vous tenir informés sur les sujets d'avenir de notre village.

Nous allons dès cet été travailler sur le nouveau périmètre de la future intercommunalité. Vous pouvez retrouver dans ce numéro les raisons et les perspectives de cette fusion de 3 intercommunalités. Notre souhait est de poursuivre dans un esprit de mutualisation pour maîtriser notre budget tout en soutenant les projets et services qui vous concernent. Vous pouvez compter sur nous dans cette nouvelle période de changement.

Bonnes vacances à toutes
et à tous.
Votre Maire,
François Vives



Inventaire de la biodiversité à Sainte-Foy

Plus on la connaît, mieux on la protège



Notre commune mène une réflexion sur sa biodiversité, avec l'association Nature Midi-Pyrénées. Administrés, associations, élèves, agriculteurs, élus... nous sommes tous invités à participer au projet, pour améliorer la préservation et la gestion de nos espaces naturels.

Ce projet, réalisable sur 2 années, apportera une réelle connaissance de la diversité biologique de notre territoire. Les fruits de ce travail compteront dans l'élaboration des futurs documents d'urbanisme, notamment pour les trames verte et bleue (réseaux écologiques permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire... d'assurer leur survie).

Comment connaître la biodiversité de Sainte-Foy ?

En réalisant un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Il s'agit d'inventorier la faune et la flore et de cartographier les milieux naturels de la commune.

Par quels moyens ?

De nombreux bénévoles et salariés de Nature Midi-Pyrénées participent aux actions d'in-

ventaire et de sensibilisation. Vous pouvez également apporter vos contributions au site de base de données naturalistes partagée (baznat.net), vous constaterez que de nombreuses observations relatives à notre village y sont déjà consignées !

L'autre enjeu de cet inventaire est de sensibiliser chacun d'entre nous à la richesse du patrimoine naturel, essentiel à notre cadre de vie. Plusieurs outils seront proposés dans ce but : sorties nature, expositions, animations... Toutes les actions menées seront précisées sur le site internet de la mairie.

Pour plus de renseignements, contactez Véronique PORTE

v.porte@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Site internet de l'association : naturemp.org

Dans votre journal de Juillet...

Regroupement > Pages 3

Communauté de communes «XL»

Football > Page 6

Nouvelle saison en préparation

Zéro phyto > Page 5

Tous concernés

Je participe > Page 7

Forum des associations

Réunion « Parlons-en »

Projets d'avenir pour Sainte-Foy

Vos élus à votre écoute...
et des citoyens à l'écoute
de leurs élus...

L'objectif de ces premiers échanges du jeudi 9 juin organisé par la Mairie était d'informer les Foyens des projets en cours ou à venir et de leur permettre de prendre la parole sur des décisions qui auront un impact sur leur quotidien.

C'était l'occasion, pour la cinquantaine de personnes présentes d'assister à une présentation des différents sujets à l'ordre du jour, d'exprimer leur opinion, de poser des questions...

Devant un public très attentif et participatif, trois sujets ont donc été débattus.

L'éclairage public

Bernard REMY, élu en charge de ce dossier, a présenté le projet de la Mairie : pour répondre à des préoccupations économiques et écologiques l'éclairage public sera éteint entre 1h et 5h à partir du 1^{er} juillet 2016.

Les quartiers concernés sont les lotissements « les Vignes de la côte » et « les Prés de la Ville », le hameau de La Salvetat et une partie du Centre-ville.

Sébastien VAUCLAIR, habitant de Sainte-Foy et membre de Darkskylab (bureau d'études spécialisé dans l'expertise scientifique de la pollution lumineuse et de ses impacts sur les écosystèmes), a ensuite développé les avantages d'une telle démarche qui doit s'inscrire dans une réflexion plus globale.

L'intercommunalité

François VIVES, Maire de la Commune après avoir exposé le cadre législatif de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a présenté la future organisation de notre territoire : au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Savès (pour rappel 18 communes et 16 000 habitants) sera rattachée à deux autres structures : la Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 communes et 14000 habitants) et la Communauté de Communes Louge et Touch (14 communes dont Le Fousseret et 5500 habitants).



Inauguration de la station d'épuration le 27 mai : Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, Sébastien VINCINI (au centre) a coupé le ruban et officialisé la mise en route de la station.

L'urbanisme : le PLU

Véronique PORTE, adjointe déléguée en charge de l'urbanisme a présenté le Plan Local d'Urbanisme et ses modifications :

- La 1^{ère} modification, déjà adoptée, a été motivée par la nécessité d'établir des règles pour maîtriser la densification de l'habitat suite à la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et à la disparition du COS (Coefficient d'occupation des Sols).

- La seconde modification, en cours, est destinée à la mise en place de 2 projets :

La création d'un city Park sur le terrain situé en dessous de l'école maternelle et à côté du petit bois ;

L'ouverture d'une zone de construction mixte (7 lots pour des maisons individuelles et une zone de petit collectif de 37 logements allant du T1 au T4, logements sociaux et logements en accession à la propriété.

Un dernier espace sera éventuellement utilisé en fonction des besoins de la commune à l'issue de la mise en place des 2 premiers.

Les arguments entendus et les questions soulevées lors des temps d'échanges ont été fructueux et les discussions se sont poursuivies autour d'un verre offert par la Municipalité.

Ce temps de dialogue, vos élus tiennent à le renouveler car la participation des citoyens ap



Réunion « Parlons-en »



Inauguration de la salle Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole le 2 juin pour accueillir une quarantaine d'enfants au quotidien dans de meilleures conditions. Au centre François Vives le Maire, entouré d'Oriane Pajot de la CAF, Pascal Delcouderc Maire-adjoint, Claudine Camel de la CAF, Sandrine Duarte Conseillère départementale et Isabelle Mousquet Conseillère municipale.

porte des arguments multiples et de qualité qui enrichissent la réflexion et permettent à tous d'avoir une position argumentée. D'autres rencontres seront orga-

nisées alors n'hésitez pas à exprimer vos attentes, à poser vos questions...

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Démarches/Téléservices

Regroupement

Une Communauté de communes extra large

En Janvier 2017, la fusion de la Communauté de communes (C.C.) du Savès avec les C.C. de la Louge et du Touch et la C.C. du canton de Cazères sera actée. Ce nouveau découpage a été évoqué dans le journal précédent et lors de la réunion Parlons-en.

Dans le cadre de la loi NOTRe la proposition de regroupement de la CCSavès avec ces deux intercommunalités a été votée lors de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 11 mars dernier présidée par le Préfet de Région. La CDCI est composée de 3 représentants de la Région, 6 représentants du Conseil départemental, 20 représentants d'EPCI dont le Président de la CCSavès, 1 représentant de syndicat mixte et de 21 maires de grandes communes de Haute-Garonne.

Sainte-Foy fera donc partie d'une nouvelle intercommunalité regroupant 48 communes et 34 530 habitants. Le nouveau territoire intercommunal s'étendra des frontières de l'Ariège jusqu'aux limites du Gers. Cette nouvelle intercommunalité aura un poids démographique suffisant pour se positionner au côté des autres groupements intercommunaux de la périphérie toulousaine et accompagner l'accroissement de population. De ce processus de fusion découle une mutualisation des moyens humains et techniques des anciennes communautés. Ceci devrait permettre une montée en compétences de la collectivité et un développement de ses capacités d'ingénierie.

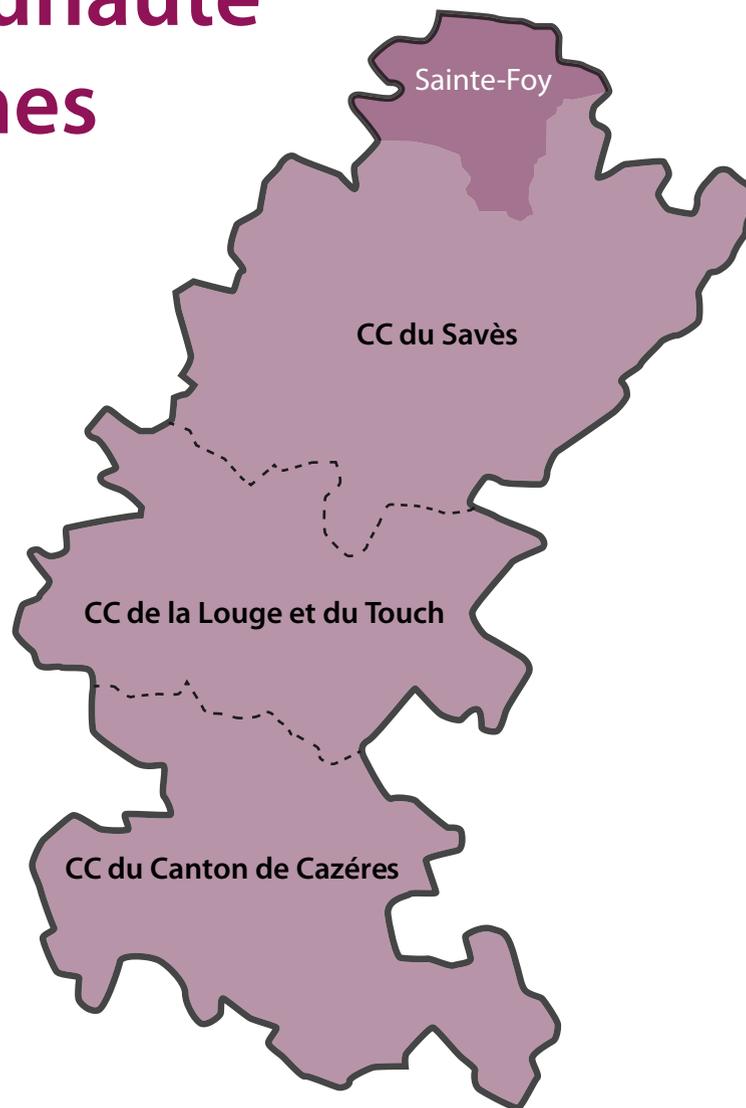
Cette fusion n'a pas été entérinée par toutes les communes de la CCSavès, Sainte-Foy y compris. Tous les aspects n'ont pas été encore clairement définis, nous de-

vons travailler à ce que ce regroupement d'intercommunalités soit le plus positif possible.

Les élus de Sainte-Foy souhaitent que, grâce à sa taille, la future communauté de communes dispose des ressources financières et humaines suffisantes pour mettre en place différents projets économiques fédérateurs en faveur de l'emploi local et du développement territorial.

Un travail important d'état des lieux, d'harmonisation est d'ores-et-déjà lancé sur les aspects territoriaux (compétences exercées, niveaux de service à rendre, proximité de service...), financiers et humains. Ceci doit permettre un lancement effectif de la nouvelle intercommunalité dès janvier 2017.

Vous retrouverez tous les détails de cette fusion dans le journal de la Communauté de communes du Savès.



Petit rappel loi NOTRe

La « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », c'est le renforcement de l'intercommunalité en transférant les compétences des communes vers les intercommunalités pour mutualiser davantage. La loi vise à « la constitution d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants », pour répondre à un double objectif :

- que les EPCI correspondent davantage aux périmètres des bassins de vie
- que leur périmètre plus large leur permette d'exercer les compétences supplémentaires qui leur sont transférées.

Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolles.fr
Site : www.sainte-foy-de-peyrolles.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :
Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :
Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :
Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :
Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :
Tél. : 05 61 91 73 09

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56

CCAS Sainte-Foy :
Tél. : 05 61 91 73 09

Service Action Sociale
CCS : Tél. : 09 72 21 36 29

Pôle Petite Enfance CCS :
Tél. : 05 61 91 91 81

Crèche de Sainte-Foy : le chaudronmagique@people-and-baby.com

Relais assistantes maternelles : Tél. : 06 13 66 45 98

Pôle Emploi : 39 49 ou www.pole-emploi.fr

Assistante sociale :
05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15

Allo Docteur : 3966

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ErDF : 09 726 750 31

GrDF : 0 800 473 333

Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : 05 61 56 00 00

Centre anti-poison :
05 61 77 74 47

Enfance maltraitée : 119

Allo-maltraitances : 3977

Violences conjugales :
3919

Accessibilité

Un agenda de programmation budgétaire

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Sainte-Foy n'échappe pas à la règle et la mise en conformité obligatoire s'annonce coûteuse.

Le dossier Accessibilité de Sainte-Foy a été approuvé pour une mise en conformité de 9 bâtiments et des 3 cimetières. Compte tenu du financement nécessaire, le conseil municipal a choisi, lors de la séance du 26 avril dernier, d'étaler les travaux sur une période de 6 ans, en suivant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) établi en fonction des possibilités de la commune. L'Ad'AP est un document offi-

ciel déposé en Préfecture, qui annonce des échéances pour passer des objectifs à la réalité sur le terrain.

Les montants annoncés sont indicatifs.

Les petits travaux seront réalisés par le service technique. Pour l'école élémentaire, les travaux sont inclus dans une réflexion plus large pour une rénovation de l'ensemble école et périscolaire.



AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE
C'EST AGIR DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Année	Sites	Montant des travaux HT	Montant total annuel
2016	Salle des fêtes	3 732€	8 262€
	Eglise	300€	
	Ecole maternelle	2 180€	
	Ludothèque	1 100€	
	Salle des fêtes Parayre	950€	
2017	Mairie	5 823€	8 423€
	Eglise Salvetat	2 600€	
2018	Ecole Elémentaire	53 353€	53 353€
2019 2020 2021	Cimetière village	24 400€	50 142€
	Cimetière Paraye	12 900€	
	Cimetière la Salvetat	12 000€	
	Eglise Parayre	842€	
Total		120 180€	

Incivilités

Quelle perte de temps et d'argent !!!

La vie à Sainte-Foy n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Comme beaucoup de communes rurales, nous subissons régulièrement des dégradations de biens, des nuisances sonores, des incivilités verbales, sans compter les infractions au code de la route.

Au cours des derniers mois, les agents du service technique ont dû remplacer ou réparer plusieurs poubelles et panneaux indicateurs, 15 géraniums, le récup-piles, des caches de coffrets électriques.

Chaque semaine, les agents passent au minimum une demi-journée à retirer des ordures laissées en différents lieux publics ou jonchant les fossés et les rues du village... La municipalité a aussi dû engager des frais pour créer des aménagements coûteux (poteaux pour empêcher le stationnement sur les trottoirs) et ainsi préserver la sécurité de chacun. Tout ceci plombe le budget communal !

Mieux vaut prévenir que guérir

Désormais les élus travaillent avec la gendarmerie pour renforcer les contrôles et les verbalisations mais nous avons aussi besoin de vous : composer le 17 ou appeler la mairie si vous constatez une incivilité.

Que dit la loi ? Le vandalisme est une atteinte « gratuite » aux biens privés ou publics, dont la gravité de la sanction dépend des circonstances de l'infraction, de la nature du bien et des dégâts causés (extrait de service-public.fr). Les peines encourues vont de 1500€ à 30000€ d'amende, travail d'intérêt général...

Zéro phyto

Tous concernés



Au 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires ne seront plus vendus en libre-service dans les magasins, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, où leur vente sera interdite. Alors comment faire ?

Des alternatives existent déjà : des produits de Biocontrôle, ou qualifiés à faibles risques, ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique. Et pour les jardiniers, les conseils du site Internet jardiner-autrement.fr. Pour les collectivités territoriales, l'interdiction est avancée de janvier 2020 à 2017. Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides sont : les voiries (sauf zones spécifiques pour raisons de sécurité), les espaces verts, les forêts et les promenades accessibles au public. C'est donc une nouvelle étape à franchir pour les agents de notre service technique afin d'adapter les besoins et

les pratiques à la réglementation. Le Conseil départemental travaille sur un plan d'actions pour atteindre le Zéro phyto dans toutes ses directions : collèges, transports scolaires, bâtiments, voirie... Depuis 2011, il est engagé dans une démarche environnementale sur les routes et a baissé sa consommation de produits phytosanitaires de 6000 litres en 2007 à 30 litres en 2015. Les agriculteurs et les arboriculteurs sont concernés par le plan Ecophyto II, à voir sur le site Internet agriculture.gouv.fr avec des objectifs de réduction de -25% en 2020 et -50% en 2025 par rapport à 2010.

Dates d'entretien des routes départementales

2^{ème} fauche du 20 juin au 21 juillet : fauche identique à celle de mai avec en plus, les revers de fossés ou le talus s'il n'y a pas de fossé et que la banquette est inférieure à un mètre.

3^{ème} fauche du 10 octobre à fin décembre : accotement, revers de fossé et talus sur une largeur de rotor. Rappel : l'entretien des haies privatives incombe aux propriétaires (elles ne doivent pas empiéter sur la route ou les trottoirs)



Rénovation énergétique

Enjeu national du réchauffement climatique

Pour atteindre l'objectif national de 500 000 maisons rénovées par an dès 2017, soit 500 par an sur notre territoire, le Pays sud toulousain a mis en place une plateforme de rénovation énergétique www.objectifreno.fr

Elle permet aux propriétaires d'obtenir, gratuitement et sans engagement, des conseils personnalisés au logement et au revenu. Les locataires peuvent eux aussi s'informer et participer à sensibiliser le propriétaire du logement.

Cette plateforme traite de l'Economie d'Energie mais peut accompagner une mise en accessibilité pour un maintien à domicile.

Pour les plus démunis, le Pays a embauché une ambassadrice de l'efficacité énergétique, chargée



de rencontrer les propriétaires avec le soutien des Centres communaux d'actions sociales (CCAS).

Contacts :
ae-sudtoulousain@orange.fr
ou tél. 05 61 94 34 20



Etat civil

Du 15/12/2015 au 18/06/2016

Naissances

VIGNAUX Alexandre
TILLY Léna
VENTURA Elena
EVENO GARDE Tyléa
LAMORA Louis
PRUVOST Baptiste
BOUZIGUES Mia
GARCIA Adrian
BLANC Sameen
UNAL Myla
PERRIN Elina

Mariages

DARGEIN Sophie et DISY Alain
LARRÉ-LARROUY Isabelle et PAIS DA COSTA Antonio
CANTELOUP Alexandra et GONZALES Pierre-Jean

Décès

SALADO François
CAZETTE René
BADER née PASCAL Yvette
MENDEZ née SALINAS Marie Louise
SALADO née GOMEZ Céline
ABADIE née LAFFONT Carmen
CALVET née DELCAUSSE Simone
GICQUEL Roland
VENTUSO François
GIPOULOU Elie
BRAVI née NEF Gisèle
DUPONT Georges

Vivre à Ste-Foy entre 1914 et 1918

1916 : L'été est froid et pluvieux

malgré un pic à 37° début août à Toulouse



Cela fait déjà deux années que la Grande Guerre fait rage mais 1916 est une année particulièrement meurtrière : entre le mois de mars et le mois d'août, 6 Foyens perdent la vie dans la bataille de Verdun ou l'offensive de la Somme.

Dans les tranchées, des soldats rédigeant, de manière manuscrite

d'abord, puis sous la forme de petites feuilles ronéotypées ou imprimées, des « feuilles de tranchées », des journaux destinés à distraire leurs camarades d'infortune : Le Canard du Boyau, L'Anticafard, Le Bochofrage, Au rab...

Ces journaux, qui paraissent irrégulièrement et avec un faible tirage, tiennent sur le front un

rôle essentiel, ils comblent l'absence de nouvelles et aident, par l'humour, à supporter l'ennui et le découragement. Le 5 juillet 1916, tandis que les canons tonnent sur la Somme et à Verdun, Le Canard enchaîné qui s'inspire de ces « feuilles » est relancé, désormais hebdomadaire, la censure supprimera nombre de ses articles ...

Construire

Dossiers d'urbanisme

Les demandes de permis de construire, les déclarations préalables et les pièces à joindre à ces dossiers doivent être déposées en mairie en 5 exemplaires.

Eté

Prévention canicule

La canicule peut mettre notre santé en danger quand ces conditions sont réunies : il fait très chaud, la température ne descend pas ou très peu la nuit et cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie.

Contact : 05 61 91 73 09

Farandole

Le passage de relais

Le dernier bureau de l'association Farandole, composé de Lucienne, Sylvie, Sandrine, Céline, Sébastien et Philippe, vient de passer le relais à l'AFPEL pour assurer la continuité des manifestations.



L'équipe de Farandole a tiré sa révérence lors de la kermesse du 17 juin, après avoir fait couler quelques larmes d'émotion aux enfants qui ont reçu un livret retraçant leurs années d'école à Sainte-Foy et après avoir rassemblé de nombreux convives au repas malgré la pluie.

Créée en 1998, l'association Farandole a vu les bénévoles se succéder pour organiser les activités sportives, artistiques et culturelles des enfants des écoles (l'ensemble des fonds collectés étant affectés aux coopératives des écoles de notre village) : carnaval, les Olympiades,

Halloween, le vide-jouets... et la participation aux cérémonies du devoir de mémoire.

Au revoir « Farandole », merci pour cette belle énergie et pour la joie apportée aux enfants et aux parents 5 années durant.



Baby-gym

L'éveil des petits

Pendant une heure, le samedi matin, ces apprentis gymnastes âgés de 2 à 5 ans s'en donnent à cœur joie.

Tout en s'amusant autour du parcours créé par Elodie la monitrice, les enfants développent leur motricité, oublient la peur et prennent goût aux acrobaties. C'est une bonne manière de stimuler les enfants en douceur et dans la bonne humeur.

Les cours reprendront à la rentrée en fonction du nombre d'inscrits. D'autres activités sont proposées pour les enfants et adolescents.

Renseignements et pré-inscriptions par mail : saintefoysportetloisirs@gmail.com

USSF Football

Nouvelle saison en préparation

La section enfants du club de football de Sainte-Foy a retrouvé une belle vitalité grâce à des enfants et des parents motivés.

Nos chers petits débutants s'entraînent le samedi matin et continueront à découvrir l'esprit d'équipe lors de leurs par-

ticipations aux plateaux toute l'année prochaine. Ces plateaux rassemblent les débutants des différents clubs de football du district pour les faire jouer lors de mini-matches de 10 minutes environ.

Quant à l'équipe de Seniors, nos footballeurs ont assuré le maintien pour la saison à venir.

Le club cherche activement à se développer notamment chez les joueurs Seniors comme débutants (U6-U7). Les bénévoles occasionnels ou souhaitant s'investir en tant que dirigeants sont aussi bienvenus.

Pour toute information et inscription, s'adresser au président Brice Bianchini au 06.87.39.79.68



« La ferme en folie »

Dans la cour de la crèche



Dans le cadre d'un projet autour des animaux et de la campagne, partagé entre autres avec l'école maternelle du village, la crèche de Sainte-Foy a accueilli de « vrais animaux » de la ferme, le 13 mai dernier.

Pour le bonheur des petits comme des grands, Xavier et Nadège ont déplacé leurs animaux à poils, à plumes, de petite et

grande taille, à becs ou à cornes depuis leur propriété « La ferme nomade » située à Cuq-Toulza dans le Tarn. Chaque enfant a ainsi pu caresser, nourrir, brosser les poneys, ânes, moutons, chèvres, cochons noirs, lapins, canes, poules et poussins.

Un buffet campagnard avec charcuteries diverses et fromage du pays a clos cette belle journée ensoleillée.

Je participe

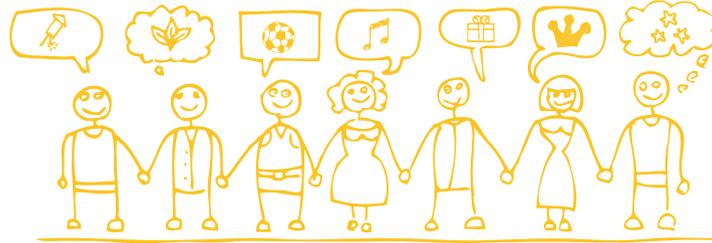
Forum des associations

Chaque édition du Forum des Associations donne l'occasion de s'informer sur l'offre associative, de prendre contact et de préparer sa rentrée.

Rendez-vous dimanche 4 septembre de 9h à 12h, place du marché (sous chapiteaux).

Les nombreuses et dynamiques associations communales et intercommunales vous invitent à participer au forum des associations, une manifestation attendue par tous.

Cet événement est l'occasion pour les associations de se faire connaître, de promouvoir leurs activités, d'accueillir de nouveaux adhérents et bénévoles, d'organiser des démonstrations et d'échanger leurs expériences.



Les visiteurs découvrent ou redécouvrent la diversité et la vitalité du tissu associatif local et en profitent pour s'inscrire.

Et pourquoi pas...ce forum pourrait faire naître des vocations...avec la création d'une

association des aînés par exemple ! Le Forum se terminera de façon festive par un repas organisé par l'Association des Halles de Ste-Foy Animées avec des produits du marché de plein vent (sur réservation).

Les quads et la réhabilitation des chemins

Rouler oui, mais dans le respect de l'environnement

Les quads homologués peuvent rouler sur la route mais également sur les chemins communaux et départementaux. Mais ces véhicules doivent être immatriculés pour être autorisés à emprunter les voies publiques ouvertes à la circulation.

L'usage de quads est soumis à la possession d'attestations, d'un brevet ou d'un permis correspondant à la catégorie juridique de l'engin, à la souscription d'une assurance et au port du casque. Les déplacements en groupe sont soumis à la réglementation. Le chemin d'En Naure qui relie le

village au lac du Parayre n'est pas ouvert à la circulation. Une signalétique indique clairement cette interdiction. Des barrières en travers du chemin sont installées. Ce chemin vient d'être réhabilité par la Communauté de Communes du Savès. Il est utilisé par de nombreux promeneurs, vététistes...

L'entretien de l'ensemble des chemins qui serpentent sur notre village nécessite de l'attention et des dépenses conséquentes. Il serait dommage que l'utilisation de ces chemins par certains, entraîne leur dégradation rapide.



Chacun peut profiter de la nature qui nous entoure mais il serait bien aussi de la préserver. Les passages répétés de quads sur certains chemins humides les détruisent pour plusieurs mois. Pour éviter aux conducteurs jeunes ou moins jeunes une infraction à la réglementation, quelques vérifications sont indispensables avant de se lancer sur la voie publique.

Ça s'est passé en juin et c'était super !

Les enfants de l'école élémentaire se sont rassemblés pour enregistrer la chanson « Another brick in the Wall » de Pink Floyd. Cet enregistrement servira lors des concerts du groupe toulousain The Floyd «Tribute of Pink Floyd». Les enfants seront invités à monter sur scène avec le groupe pour leur 1^{er} concert au Scénith d'Albi le 27 janvier 2017.



en bref

La mairie cet été

L'accueil sera fermé tous les samedis du mois d'août.

La poste cet été

Le bureau de Poste sera fermé du 8 au 29 août inclus.

Rassemblement des Sainte-Foy de France

Une cinquantaine de Foyens se déplacera à Sainte-Foy Tarentaise du 19 au 21 août prochain pour participer aux Fidésades. Les inscriptions sont toujours ouvertes, il reste quelques places. Tél. 06 18 60 60 39 ou 06 07 81 24 01



Montée en promotion Honneur

L'équipe Une de l'USSF Rugby, finaliste en championnat Midi-Pyrénées, a perdu de justesse face aux champions de France 1^{ère} série de l'équipe de L'Isle-en-Dodon. Félicitations à nos joueurs pour cette belle saison.

Concours de l'USSF Pétanque

au boulodrome

- Sam. 9 juill. Challenge Sébastien Cazalbon à 14h
- Sam. 6 août Concours tripléte mixte à 14h
- Dim. 4 sept. Concours doublette mixte à 14h



Randonner avec Sent'Aure

- Dim. 3 juill. sur les hauteurs d'Arbas
- Dim. 4 sept. Marche pour le Mali à Vacquiers

Programme

Fête à Sainte-Foy du 9 au 11 septembre

Vendredi soir

Moules-frites-grillades et soirée des Festoyeurs d'Ovalie
Feu d'artifice

Samedi après-midi

Concours de pêche au village
Concours de pétanque au bou-lodrome

Samedi soir

Repas de fête organisé par les Fidésiadés (sur réservation)
Soirée animée par « Groupe Phenix » et buvette du CAT'S

Dimanche

Vide grenier de l'AFPEL de 8h30 à 18h avec buvette et sandwichs



Messe suivie de la commémoration au Monument aux Morts
Verre de l'amitié offert par la municipalité à 12h
Après-midi « Concerts rock et country»

Match de rugby

Et bien sûr les attractions foraines pour toute la durée de la fête.

Festif

Juillet

Sam.2 et dim.3 juill.

Fête du cheval et des tracteurs
par l'USSF Rugby
Stade municipal

Du 5 au 30 juill.

Expo peinture
Marie-José Talotti
Hall de la mairie

Dim. 24 juill.

Fête de la Salvetat

Août

Dim.14 août

Repas de fête au Parayre
Par les Amis du Parayre



Septembre

Dim.4 sept.

Forum des associations

de 9h à 12h

Repas du marché à 12h30

Place Henri Dunant

Du 9 au 11 sept.

Fête locale

Dim.18 sept.

Journée européenne du Patrimoine

Départs à 10h et 15h de la salle des fêtes.

Octobre

Dim.2 oct.

Bourse aux vêtements

Par les Fidésiadés en Savès
Salle des fêtes

Sam.8 oct.

Après-midi de jeux

Par les Bisounours

Salle des fêtes



Tous les dimanches

Marché de plein vent

de 8h à 12h

Fête locale

Organisation de la circulation

Comme l'an dernier, la commune joue la carte de la sécurité maximum pour nos enfants (et les autres !) lors de la fête, notamment avec la déviation de la route D632 au centre du village. Ceci implique forcément une organisation rigoureuse.

La circulation

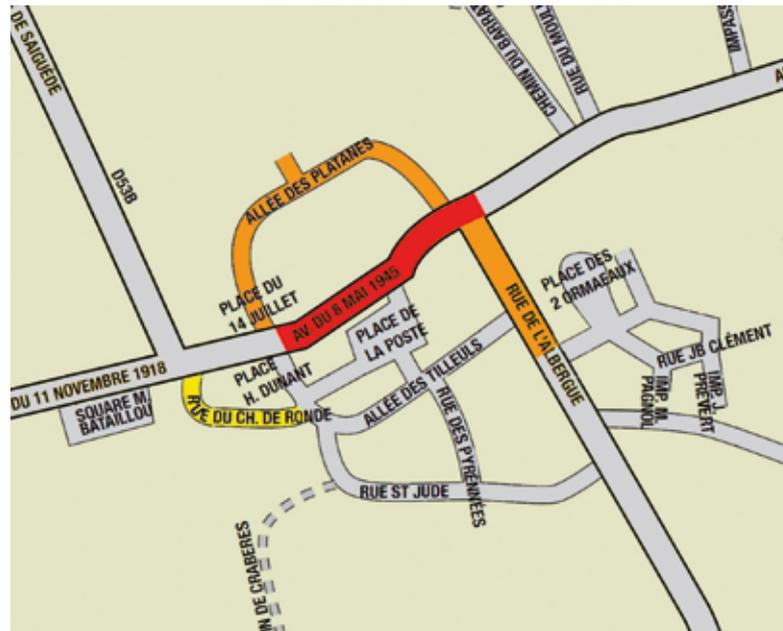
Dès le jeudi 8 septembre à 9h, une partie de l'Allée des platanes et de la Rue de l'Albergue seront fermées à la circulation, excepté pour les riverains (en orange sur le plan).

Le vendredi 9 à partir de 9h et jusqu'au lundi 12 à 15h, le dispositif sera amplifié avec la fermeture de la route D632 au centre du village (en rouge sur le plan). Le dimanche 11 dès 6h, l'Allée des platanes et la Rue du chemin de Ronde seront entièrement fermées à la circulation (en jaune sur le plan).

Et les transports scolaires ?

Les bus Arc-en-ciel ?

Les fermetures de voies impliquent évidemment des dévia-



tions et une organisation temporaire adaptée. Les arrêts de bus de la salle des fêtes et face à la mairie seront donc transférés provisoirement. Toutes les informations à ce sujet seront disponibles fin août en mairie lors de la remise des cartes de transport scolaire, sur le site Internet de la commune, affichées dans les aribus concernés et distribuées

dans les cahiers des élèves des écoles à la rentrée.

Un mail de rappel sera transmis aussi à tous les Foyens qui en feront la demande et/ou qui ont fourni leur adresse mail à la mairie.

Pour tout renseignement :
**mairie@sainte-foy-de-peyrol-
lieries.fr ou 05 61 91 73 09**

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : [mairie@sainte-foy-de-peyrol-
lieries.fr](mailto:mairie@sainte-foy-de-peyrol-
lieries.fr)
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

[www.sainte-foy-de-peyrol-
lieries.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrol-
lieries.fr)